

SIRÉAS ASBL – SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE
FAE ASBL – FORMATION ET AIDE AUX ENTREPRISES
SASB ASBL – SERVICE D'ACTION SOCIALE BRUXELLOIS

RAPPORT D'ACTIVITÉS
2015



Siréas
SASB
FAE

TABLE DES MATIÈRES

STRUCTURE	3
INTRODUCTION	4

SASB

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE BRUXELLOIS	6
LES PERMANENCES SOCIALES	6
L'AIDE AUX JUSTICIABLES	7
LE SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL (SSI)	8

Siréas

LES ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE	10
1. LE SERVICE JURIDIQUE	10
2. L'ALPHABÉTISATION ET LES COURS DE FRANÇAIS	10
L'ÉDUCATION PERMANENTE	11
ACTIONS DE L'AXE 1 DU DÉCRET	11
ACTIONS DE L'AXE 3.2 DU DÉCRET	16
LA PRÉVENTION IST/SIDA	17

Siréas/FAE

LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE	19
LE PROJET « T-FOREVER + »	19
LA MÉCANIQUE	20
L'ÉLECTRICITÉ	20
LA MENUISERIE	20
LA PLOMBERIE SANITAIRE ET CHAUFFAGE	21
LA MAÇONNERIE	21
L' HORECA	21
LA CONFECTION TEXTILE OU CUIR & DAIM (ASBL FAE)	22
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS	22
SYNTHÈSE DES RÉSULTATS POUR L'INSERTION PROFESSIONNELLE	22

LA CONTRIBUTION DES CPAS VIA L'ARTICLE 60§7 ..	23
--	----

STRUCTURE

Assemblées Générales et Conseils d'Administration

Président : Jacques Lombard

Administrateur délégué

Mauro Sbolgi

FAE asbl
Senna Haltout
Coordination
administrative

Siréas asbl

SASB asbl
Coordination
Sarah Santele

**Formation
ISP Textile
et Cuir**
Aurore Delbeuck
Coordination
pédagogique

Formations ISP
Coordination
Horeca : Naima Nassir
Etangs Noirs : Y. Al Kalb
Bureautique: P. Tondeur

**Education
Permanente**
Coordination
Harmony
Vander Straeten

**Prévention
IST / SIDA**
Coordination
Maureen Louhenapessy

**Cohésion
sociale**
Renaud De Mot
D. Diumi Shutsha
Bernard Laruelle

**Service
Social
International**
Myriam Vastmans

**Service
Social**

**Aide aux
détenus**
Sarah Santele

Particularités :

1. des centres gérés par des coordinateurs responsables et motivés
2. une synergie entre les différents pôles d'activités selon les principes mis en oeuvre depuis 1978 :
 - a. action sociale : on ne peut aider efficacement une personne en situation précaire sans le support de l'aide sociale
 - b. formation professionnelle : on ne peut sortir quelqu'un de la spirale de la dépendance sans la formation et l'insertion professionnelle
 - c. éducation permanente : pour éviter la rechute dans la marginalité et la précarité, il faut intégrer la personne dans une perspective active d'engagement collectif vers le changement social en fournissant des outils d'analyse critique et d'action interculturelle
3. une comptabilité séparée pour chaque centre d'activité et une gestion rigoureuse

INTRODUCTION

L'Europe connaît depuis l'été 2015 une hausse très importante de demandeurs d'asile, consécutive à une crise humanitaire mondiale la plus grave jamais connue depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, selon le Haut Commissariat des Nations Unies (HCR) pour les réfugiés.

La Belgique a vu le nombre de demandes d'asile en 2015 doubler par rapport à l'année précédente : 35.476 demandes d'asile en 2015 contre 17.213 demandes en 2014. Cet afflux concerne principalement des demandeurs d'asile originaires de zones de conflits. Les principaux pays d'origine sont l'Irak avec 21,8 % des demandeurs, la Syrie avec 21,3 %, et l'Afghanistan avec 20 %.

Crise de l'accueil : A partir de début septembre 2015, notre pays connaît une situation de crise : l'Office des étrangers affirme avoir un problème de capacité dans sa salle d'attente, et sous l'injonction du Secrétaire d'État à l'asile et à la migration, cette administration refuse d'inscrire plus de 250 demandes d'asile par jour au motif qu'il n'a pas la capacité d'accueillir rapidement au-delà de ce chiffre.

Ceci a eu pour conséquence d'exclure une grande partie des candidats de la possibilité d'introduire leur demande d'asile le jour même. Ces personnes sont alors mises en possession d'un document les invitant à se représenter quinze jours à trois semaines plus tard. Certains reçoivent successivement trois à quatre convocations à revenir.

Le Parc Maximilien devant l'Office des étrangers est transformé en camp de réfugiés de fortune, les demandeurs d'asile à la rue n'ayant pas d'autre choix que de survivre grâce aux tentes et à la nourriture donnée par des volontaires.

Le WTCIII, bâtiment à proximité de l'Office des étrangers, est aménagé en centre de pré-accueil et géré par la Croix Rouge. Les demandeurs d'asile, non-inscrits par l'Office des étrangers, mais mis en possession d'une convocation à revenir à une date ultérieure, y sont invités à rejoindre une des nombreuses couchettes installées les unes à côté des autres dans des pièces communes.

Mais à partir du mois de novembre, le WTCIII, est saturé. De nombreux demandeurs d'asile se retrouvent à la rue, tandis que des familles avec enfants sont hébergées par des citoyens qui se portent volontaires pour les aider.

Le Secrétaire d'État Théo Francken affirme qu'il s'agit d'une situation exceptionnelle à laquelle l'Office des étrangers n'est pas à même de faire face. Or, l'année 2000 avait déjà connu une situation d'afflux et pourtant l'Office des étrangers était parvenu à inscrire toutes les demandes d'asile. En effet, la Belgique a connu un pic historique de 42.691 demandes d'asile en 2000, chiffre supérieur au total des demandes (35.476) enregistrées en 2015.

De plus, la saturation des centres d'accueil était prévisible puisque fin 2013, la Secrétaire d'État à l'asile et à la migration précédente avait supprimé massivement des places d'accueil malgré le possible risque d'afflux de demandeurs, et qu'en décembre 2014, le Gouvernement avait encore décidé de réduire 2.057 places d'accueil. L'afflux de demandeurs d'asile était également prévisible, vu la situation de guerre en Syrie, en Irak et en Afghanistan...

Plusieurs éléments indiquent qu'il

s'agissait de dissuader les candidats à l'asile de choisir la Belgique comme terre d'accueil... En effet, outre cet accueil matériel déplorable, les demandeurs d'asile Irakiens et Afghans se sont vu remettre par l'Office des étrangers un courrier du Secrétaire d'État qui leur explique qu'ils ont peu de chance de se voir reconnus réfugiés ! Nombreux sont ceux qui se rendront dans un autre pays de l'UE comme l'Allemagne - plus accueillante - ou qui rejoindront la jungle de Calais, dans l'espoir de parvenir à gagner l'Angleterre.

Cette situation amènera des demandeurs d'asile à consulter le Siréas parce que l'Office des étrangers a refusé d'inscrire leur demande et remis une convocation à revenir à une date ultérieure et qu'ils ne comprennent pas ce qui se passe. N'ayant accès à aucun service social ni avocat durant leur séjour en pré-accueil au WTC III, ils sont très angoissés et ont beaucoup de questions à poser sur le déroulement de la procédure. Ceux qui se trouvent à la rue sont aiguillés chez un avocat pour introduire des procédures en urgence. Fin 2015, l'afflux diminue, le centre de pré-accueil WTC III n'est plus saturé.

La crainte d'être renvoyé vers un autre pays de l'UE : Un nombre important de demandeurs d'asile, se sont vu apposer un cachet sur leur annexe 26 (document remis lors de l'inscription d'une demande d'asile) sur lequel il est noté « Dublin ». Cela signifie que la Belgique ne se considère pas responsable du traitement de la demande d'asile, sur base des critères du Règlement Dublin III, et demande à l'État considéré responsable de reprendre le demandeur d'asile. C'est le cas lorsque le demandeur d'asile a transité dans un autre État de l'UE, où il a été intercepté avec une prise de ses empreintes digitales.

Il existe de nombreux cas où les demandeurs d'asile ont de bonnes raisons de ne pas vouloir être renvoyés vers le pays considéré compétent: La Hongrie, par exemple, pointée du doigt par les médias en 2015 en raison des attitudes

xénophobes de sa population et des violations des droits de l'homme commises par les autorités vis-à-vis des demandeurs d'asile.

Le Siréas a été consulté par des demandeurs d'asile voulant éviter une décision « Dublin », pour lesquels il fallait motiver, rapports à l'appui, les raisons pour lesquelles le demandeur d'asile souhaite que sa demande d'asile soit examinée par la Belgique plutôt que par l'État Schengen théoriquement compétent.

L'incidence de la guerre sur les demandes de visa humanitaires : Certaines nationalités, essentiellement originaires de pays en guerre, ont eu un taux d'octroi de protection (statut de réfugié ou octroi de la protection subsidiaire) élevé : 97,64 % des demandeurs d'asile syriens ont reçu une protection, 77,3 % pour des Afghans et 72,2 % des Irakiens en 2015.

Dès l'octroi de la protection en Belgique, ils cherchent naturellement à faire venir leur famille pour les mettre à l'abri. Lorsque la demande s'introduit dans l'année de la reconnaissance du statut, les conditions du regroupement familial pour leur conjoint et leurs enfants sont souples. Il n'en va pas de même dès que l'on se trouve dans une autre hypothèse.

Bon nombre de Syriens ont consulté le Siréas pour demander un appui dans la rédaction et le suivi des demandes de visas humanitaires introduites par des membres de leur famille autres que le conjoint ou les enfants.

Malgré les déclarations du Secrétaire d'État de faire preuve d'ouverture à l'égard des Syriens et de leur famille, nous constatons que, dans les faits, leurs demandes de visa mettent plusieurs mois à être traitées alors qu'elles concernent des personnes qui vivent une situation de danger ou qui sont dans des conditions de vie déplorable, et que la plupart de ces demandes de visa sont refusées, ou accordées après recours.

SASB

LE SERVICE D'ACTION SOCIALE BRUXELLOIS

Avec le soutien de la
Région Bruxelloise –
COCOM



LES PERMANENCES SOCIALES

*Permanences du lundi au vendredi de
8h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h00*

Les permanences sociales du « Service Social des Etrangers », devenu « SASB », sont le point de départ de l'ensemble des développements de Siréas/SASB/FAE depuis 1962.

SASB est un service d'accueil de première ligne spécialisé dans la recherche de solutions concernant les difficultés relatives au droit de séjour sur le territoire belge. Mais son action s'étend également à d'autres domaines du travail social : permis de travail ; sécurité sociale ; CPAS ; problèmes financiers ; problèmes de logement, etc. Au-delà du travail individuel, les permanences sociales sont une porte ouverte sur le monde et sur les dysfonctionnements qui mènent tant de personnes à fuir leur pays d'origine.

En 2015, nous avons traité 2512 dossiers dont 1695 nouveaux dossiers et 817 dossiers ouverts précédemment qui continuent à être suivis. Ces dossiers concernent des ressortissants de 107 pays différents :

Région d'origine		
Afrique subsaharienne	1 255	49,96%
Afrique du Nord	543	21,62%
Union européenne	285	11,35%
Proche/Moyen Orient	133	5,29%
Europe de l'Est	87	3,46%
Amérique latine	79	3,14%
Asie	67	2,67%
Apatrides/Réfugiés reconnus	58	2,31%
Australie/Canada	5	0,20%
Total	2 512	100%

Ces 2512 dossiers représentent 7970 demandes, ce qui représente une toute petite diminution par rapport à l'année dernière (8208). En effet, les dossiers étant de plus en plus complexes et le nombre de décisions négatives de plus en plus élevé, il est courant de revoir une personne plusieurs fois et de faire plusieurs démarches pour une même situation.

Les 7970 demandes se répartissent comme suit :

Droit de séjour	5469	68.62 %
Travail / Formation	475	5.96 %
Sécurité sociale et problèmes financiers	730	9.16 %
Divers	1296	16.26 %
Total	7970	100 %

Quant aux problématiques ayant trait au droit de séjour, il s'agit de :

Régularisation : 9bis (motif humanitaire)	1127	20,61%
Regroupement familial	1025	18,74%
Ordre de quitter le territoire / radiation / retrait droit de séjour	437	7,99%
Autres démarches à la commune relatives au séjour	391	7,15%
Demande d'asile	389	7,11%
Demande nationalité belge	369	6,75%
Régularisation : 9ter (motif médical)	336	6,14%
Information recours au Conseil Contentieux des Etrangers	331	6,05%
Information mariage/co-habitation légale avec un non-résident	324	5,92%
Visas (humanitaire, études, court séjour, travail, autres)	240	4,39%
Prolongation séjour	131	2,40%
Séjour d'un ressortissant européen	115	2,10%
Séjour étudiant	114	2,08%
Séjour illimité/longue durée/diplomatique	104	1,90%
Changement de statut	23	0,42%
Traite des êtres humains	9	0,16%
Mineurs non accompagnés	4	0,07%
Total	5469	100%

Nos interventions sont diversifiées et vont de la simple information à l'introduction de la demande par nos soins. Il nous arrive également de suivre et de compléter des dossiers déjà introduits. Dans ce cadre, la part la plus importante de notre travail consiste à prendre contact avec l'Office des Étrangers ainsi qu'avec l'Ad-

ministration Communale afin de suivre l'état d'avancement du dossier et de s'assurer que la procédure se déroule le mieux possible. Ainsi en 2015, nous sommes intervenus 483 fois auprès de l'Office des Étrangers et 184 fois auprès de l'Administration Communale.

En 2015 tout comme en 2014, un nombre incalculable de demandes de régularisation ont été refusées. Le Secrétaire d'Etat à l'Asile et la Migration, Théo Francken, a continué à donner des instructions très strictes dans ce sens, souvent au détriment de l'humain. Enfin, rappelons que les procédures de regroupement familial et d'octroi de la nationalité belge se sont considérablement compliquées depuis les réformes législatives de 2013 sur ces matières.

L'AIDE AUX JUSTICIABLES

SASB est le seul service bruxellois qui s'occupe spécifiquement de détenus et ex-détenus étrangers et de leurs questions de droit de séjour. Or les statistiques à notre disposition font apparaître que plus de 60 % des détenus en Région bruxelloise sont de nationalité étrangère, souvent pour des délits mineurs liés à la pauvreté, dont un grand nombre sont sans documents de séjour. Nous tentons alors d'examiner leur situation par rapport à la législation.

En 2015, nous avons été consultés par 304 justiciables contre 397 l'année dernière. Cette diminution significative est liée en grande partie aux nombreuses difficultés d'accès aux prisonniers cette année : fermeture d'une aile de Forest et transferts, grèves du personnel pénitentiaire, suppression des activités en prison depuis juin 2015. Elle est liée aussi au remplacement tardif d'un membre du personnel affecté à ce travail.

132 nouveaux dossiers ont été ouverts. Ils représentent 398 demandes. 8 justiciables étaient des femmes. Les pays d'origine sont au nombre de 53.

Région d'origine	
Afrique du Nord	120
Union Européenne	46
Afrique subsaharienne	45
Inconnus	37
Europe de l'Est	24
Proche Orient et Asie	19
Amérique latine	7
Asie	3
Apatride	3
Total	304

Questions traitées	
Droit de séjour	198
Divers	70
Contact avocat	39
Contact famille	33
Logement après la prison	24
Demande de réhabilitation	12
Santé	11
Problèmes sociaux	7
Réinsertion socioprofessionnelle	4
Total	398

LE SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL (SSI)

Le Service Social International est actif dans quelques 110 pays. SASB est la branche belge de ce réseau qui existe depuis 1924. Dans ce cadre, nous avons traité cette année 112 dossiers (dont 61 nouveaux).

Le SASB est sollicité dans des situations personnelles ou familiales nécessitant une intervention coordonnée entre deux ou plusieurs pays. Le service peut être interpellé soit par des tribunaux, des ser-

vices sociaux/avocats ou des particuliers. Lorsque la demande vient de l'étranger elle est transmise via le réseau du SSI, sauf pour les pays où il n'y a pas de représentant du SSI. Dans ce dernier cas de figure, les demandes nous sont adressées directement.

Lorsque la demande est formulée en Belgique, un entretien dans nos locaux est parfois nécessaire avant de pouvoir transmettre la demande à notre partenaire du SSI dans le pays concernés par la demande. Dans cette mission, SASB couvre l'entièreté du territoire belge. Nous travaillons avec des partenaires tant du Nord que du Sud du pays.

Tout comme l'année précédente le nombre de situations de conflits familiaux où les parents n'arrivent pas à s'entendre sur l'exercice de leur autorité parentale reste significatif. Notre objectif est d'assurer que les autorités décisionnelles disposent de suffisamment d'informations dans un délai raisonnable permettant de prendre une décision dans l'intérêt de l'enfant, conformément aux conventions internationales en la matière.

Nos interventions consistent notamment à effectuer une visite au domicile des personnes concernées (parents, famille) afin d'évaluer leurs conditions de vie sociale et/ou de nous entretenir avec elles en vue de trouver la solution la plus adéquate au problème rencontré, de connaître leur position par rapport à la situation. Cette année, nous avons travaillé en collaboration avec les Maisons de Justices, Le Service d'Aide à la Jeunesse, l'ADDE (département droit international privé), des établissements scolaires, les tuteurs des mineurs non accompagnés, Childfocus...

En 2015, nous avons traité 112 demandes dont 62 introduites par un acteur belge et 50 transmises par un partenaire du SSI.

Par continent	
Europe	81
Afrique	17
Asie & Australie	7
Amériques	7
Total	112

Provenance des demandes		
Partenaires du SSI à l'étranger		50
Acteurs belges :		62
	Tribunaux	23
	Services sociaux	14
	Particuliers	25
Total		112

Type de problème	
Droit de garde	30
Rétablissement des contacts	15
Présomption de maltraitance envers un mineur	13
Droit de visite	8
Bien être d'un enfant (vérification des conditions de vie)	8
Placement familial	6
Questions adoption	5
Mineurs non accompagnés (recherche famille)	4
Tracing post adoption	4
Assistance juridique	3
Regroupement familial	3
Migration	2
Mauvais traitement envers un adulte	2
Tracing et regroupement familial	2
Médiation familiale	1
Tutelle	1
Documentation	1
Enfant disparu	1
Assistance médicale	1
Assistance juridique/bien-être	1
Nationalité	1
Total	112



Idemeni, Grèce, 2016.

SIRÉAS

LES ACTIONS DE COHÉSION SOCIALE

Avec le soutien de la
Région Bruxelloise -
COCOF



LE SERVICE JURIDIQUE

Consultations tous les jours, sur rendez-vous sauf cas d'urgence.

Le service juridique a continué d'offrir, en 2015, son soutien aux primo-arrivants dans l'exercice de démarches administratives et juridictionnelles liées à leur séjour en Belgique mais aussi à toute une série de sujets connexes (accès au travail, à une aide sociale, à la nationalité, etc.). Son action a été reconnue pour un nouveau quinquennat par la Commission Communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, au titre de la cohésion sociale, et ce dans le contexte délicat émanant de la modification du décret « Cohésion sociale ». Il s'agit ainsi d'une reconnaissance de l'utilité de l'action du service juridique, action qui s'inscrit dans le cadre d'une des « thématiques prioritaires » dégagées par le gouvernement bruxellois francophone.

La fréquentation du service juridique est répartie à la hausse (779 dossiers, dont 374 nouveaux), malgré des bouleversements au sein de l'équipe puisque deux crédits-temps ont été pris durant l'année 2015. L'aide de bénévoles a sans conteste aidé à faire face au nombre toujours très important de demandes.

Comme chaque année, le service juridique intervient lorsque les cas qui se présentent aux permanences du SASB sont trop complexes. Dans ce cadre, le service juridique rédige des modèles de courriers/de requêtes à la demande des collègues,

des fiches explicatives, ou donne des explications/formations sur un point de la matière ou sur l'évolution de la loi et de la jurisprudence. Les cas les plus compliqués sont discutés lors des réunions d'équipe hebdomadaires.

L'ALPHABÉTISATION ET LES COURS DE FRANÇAIS

*Débutants: lundi et jeudi de 9h20 à 12h.
Niveau moyen: mardi et vendredi de 9h20 à 12h00. Niveau avancé : lundi de 13h30 à 16h30 et mercredi de 9h20 à 12h00.*

Nous avons accueilli 59 personnes dans ces cours, 25 hommes et 34 femmes avec une grande mixité d'âge et d'origine. Comme chaque année, trois groupes ont été organisés : débutant, moyen et avancé. Nos objectifs sont de favoriser, par l'apprentissage de la langue, l'insertion dans la société du pays d'accueil, ainsi que les mixités sociale, de genre, inter-générationnelle, culturelle, en permettant à des personnes de cultures différentes, de niveaux d'éducation différents, sans distinction d'âge ou de sexe, de se rencontrer, de se comprendre.

Origine des participants	
Ex-URSS	19
Proche et Moyen Orient	12
Afrique du Nord	11
Extrême Orient	6
Amérique latine	5
Afrique sub-saharienne	3
Union européenne	3
Total	59

L'ÉDUCATION PERMANENTE

Avec le soutien de la
Fédération Wallonie-
Bruxelles



www.lesitinerrances.com

Principaux lieux d'activités : Molenbeek, Ixelles, Saint-Gilles, Bruxelles ville, Anderlecht, Saint-Josse, Namur, Liège

« **DONNER LA PAROLE ET LES
MOYENS D'AGIR À TOUS LES
LAISSÉS-POUR-COMPTÉ** »

C'est dans cette optique que notre antenne d'éducation permanente développe et déploie toutes ses activités. Subventionnée par la Fédération Wallonie Bruxelles, elle propose aussi bien de réfléchir sur différents sujets et d'agir en groupe (via des animations, conférences, projections débats, atelier de théâtre action, atelier d'écriture, etc) qu'une analyse plus poussée de certains phénomènes de sociétés/grands moments de l'actualité. Notre service fait cela en vertu du décret du 17 juillet 2003 qui régit le secteur.

ACTIONS DE L'AXE 1 DU DÉCRET

Au niveau de l'axe 1, notre antenne propose des activités autour des 4 thématiques suivantes:

Thématique 1 : L'intégration dans le milieu de vie visant à développer la connaissance des ressources et des caractéristiques socioculturelles du milieu de vie, comme outil d'intégration et d'autonomie citoyenne.

Thématique 2 : Le développement de la citoyenneté belge et européenne visant une meilleure connaissance des systèmes politiques belges et européens, ainsi que de leurs institutions.

Thématique 3 : La lutte contre les inégalités de droit et les conflits qui en résultent afin de développer la capacité d'analyse critique des inégalités et des injustices qui sont à l'origine de situations dramatiques dans le monde.

Thématique 4 : La santé et la diversité des cultures, visant l'amélioration des connaissances et des attitudes relatives à la santé

Ainsi en 2015, nous avons réalisé 1453 heures d'activités pour 563 activités qui ont touché 9513 participants. Il nous serait évidemment impossible dans un tel rapport de vous lister toutes les activités, c'est pourquoi nous avons épinglé pour vous quelques informations capitales et quelques moments forts de l'année 2015 en Education Permanente.

NOUVELLE DYNAMIQUE AU SEIN DE NOTRE ANTENNE NAMUROISE

L'une de nos animatrices ayant connu des problèmes de santé fin 2014, nous avons souffert d'un manque d'activités pendant les premiers temps de son absence. En effet, il nous a fallu trouver quelqu'un de compétent pour la remplacer. Une fois sa remplaçante rentrée en fonction et ayant trouvé ses marques, nous avons pu à nouveau tourner «à plein régime». Cette personne et son remplaçant ont permis d'insuffler une nouvelle dynamique au sein de notre antenne namuroise et de créer de

nouveaux partenariats et/ou de proposer de nouvelles activités. Ainsi, nous avons établi un partenariat avec la Maison médicale de La Plante. Avec celle-ci, nous proposons au public qui fréquente cette structure de faire le lien entre choix de vie et impact sur la société (ex: quel est l'impact d'une alimentation omnivore et ou végétarienne sur notre planète?).

Nous avons également profité de la période estivale, en général plus calme puisque les associations avec lesquelles nous collaborons sont elles-mêmes en congé, pour proposer un atelier d'écriture aux résidents du centre pour demandeurs d'asile d'Yvoir. Heureux de pouvoir s'exprimer par écrit, les résidents ont par la suite émis le souhait de partager leurs paroles avec un plus large public. Nous les avons donc aidés à mettre en musique leurs récits et avons organisé un concert. Outre ces nouveaux partenariats, notre antenne namuroise a bien entendu continué à proposer ses activités habituelles comme des ateliers permettant de réfléchir à la surconsommation, des ateliers récup, des Gratifieria's, etc. Un moment fort de la vie namuroise en matière d'Education Permanente reste bien entendu la journée du 8 mars dédiée aux droits de la femme. A cette occasion, les différents groupes avec lesquels nous travaillons dans la région namuroise se sont mobilisés pour créer un chant, une pièce de théâtre et des discours dénonçant les inégalités faites aux femmes.

Lancé en 2015, mais n'ayant pu se réaliser cette même année pour des raisons d'organisations pratique, dès septembre

2016, nous allons proposer un atelier de théâtre action en partenariat avec le CPAS de Beauraing, le centre culturel de cette entité et la Compagnie Buissonnière. La réflexion du groupe tournera autour de la stigmatisation des chômeurs et des politiques de mise à l'emploi. Sujet plus que dans l'ère du temps avec le gouvernement actuel.

PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA DIGNITÉ HUMAINE DE SAINT-JOSSE

A l'occasion de cette semaine organisée et coordonnée par Sima asbl et qui a eu lieu début juin, nous avons présenté «Tous les mêmes?», spectacle de théâtre présentant des saynètes remettant en question quelques stéréotypes hommes/femmes étant légion dans la société. Les acteurs, âgés de 20 à 40 ans et venant d'horizons et de pays divers ont enflammé le chapiteau de la Compagnie des Nouveaux Disparus - prêté pour l'occasion- et ont suscité beaucoup de réactions de la part du public.

CRÉATION D'UN OUTIL PÉDAGOGIQUE

Bien que signataire de la Convention internationale des droits de l'enfant qui prévoit que les pays doivent tenir compte de l'intérêt supérieur de l'enfant, dans toutes les procédures qui le concernent, la Belgique ne reconnaît pas aux enfants tous les mêmes droits. En effet, en matière d'asile



ou de séjour, c'est toujours la situation de leurs parents qui prime, qu'importe si l'enfant aura ou non, en cas de retour, droit à une scolarité, à des soins de santé ou à une vie en sécurité. C'est pourquoi l'antenne Education Permanente de Siréas, son service juridique, le SASB et la plateforme Mineurs en Exil ont décidé de mettre en place une action de sensibilisation auprès de la population belge. A cet effet, nous avons créé un outil pédagogique afin de discuter de cette problématique dans différents groupes. Cet outil se compose de différentes fiches d'animations permettant de comprendre le vécu et le quotidien des enfants sans papiers scolarisés ainsi que d'un film « Des mots d'enfants » qui peut servir de point de départ pour parler de ce sujet dans les groupes. Parce qu'il s'agit là d'une problématique nationale, nous l'avons également fait traduire en néerlandais. Nous nous sommes donc fixé pour objectifs en 2016 de continuer à diffuser cet outil dans l'espoir d'arriver à mobiliser un grand nombre d'individus à cette cause pour arriver - peut-être est-ce un peu utopique, mais nous voulons quand même y croire - à faire changer la politique migratoire en vigueur.

Dans la même idée, Siréas, le Mrax, la Crer et différentes associations se sont associées pour réaliser et envoyer massivement des cartes de vœux au Secrétaire d'État à l'Asile et la Migration Théo Francken avec pour message « Je vous souhaite pour 2016 que les écoliers sans papiers puissent être régularisés et profiter pleinement de leur vie d'enfant ». A l'époque, nous avons imprimé plus de 500 cartes de vœux, toutes envoyées à M. Francken via notre réseau et celui des associations avec lesquelles nous collaborons régulièrement.



OBTENTION D'UN SUBSIDE ET LA PAROLE DONNÉE AUX FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

En septembre 2015, notre antenne d'éducation permanente en partenariat avec différentes associations/structures dont la Compagnie Ebullition, le Gams Belgique, le CBAI, le SCI et le centre pour demandeurs d'asile de Florennes ont demandé une subvention dans le cadre de l'appel à projet « Promotion de la citoyenneté et de l'interculturalité ». En novembre, nous avons appris que la subvention nous était octroyée, nous permettant ainsi d'organiser la tournée en mai et juin 2016 d'une pièce de théâtre – « Silence de plomb, paroles de soi(e) » - traitant des violences faites aux femmes, en particulier les mutilations génitales et les mariages forcés. Cette pièce est également en lien avec la thématique de l'immigration et de l'exil puisque ces violences poussent un grand nombre de personnes à fuir leur pays et à demander l'asile en Belgique.

L'idée de cette tournée vient de la volonté des participants de poursuivre le travail qu'ils avaient entamé en 2015 avec Géraldine Bogear de la Compagnie Ebullition. Elle leur avait en effet proposé de s'exprimer sur leur vécu à travers un atelier de Théâtre de l'Opprimé de deux semaines. Cette expérience a permis aux participants (9 femmes et un homme originaires de l'Afrique de l'Ouest) de mettre des mots sur un vécu, de le partager et surtout d'enfin avoir la parole et d'être écoutés. Après cette expérience qui s'est soldée par une représentation devant les autres personnes résidant au centre pour demandeurs d'asile de Florennes, les participants ont eu l'envie de « sortir des murs » et de continuer à faire entendre leur voix. Actuellement, le spectacle est toujours en création (certains anciens participants n'étant plus là parce

qu'ayant quitté le centre, création d'une nouvelle scène pour faire le lien avec la demande d'asile en Belgique, création d'une bande sonore), mais le groupe est extrêmement motivé et s'attèle pour être prêt pour la première qui aura lieu fin du mois de mai 2016. Siréas coordonne toute la logistique liée à cette tournée. En parallèle, nous réaliserons également une brochure présentant le projet, l'expérience vécue par les participants et la problématique des violences faites aux femmes. Cette brochure pourra servir par la suite d'outil pédagogique.

LET'S ART TURQUIE

Depuis de nombreuses années maintenant, nous organisons un festival (Let's art) mettant un pays ou une partie du monde à l'honneur. Cette année, nous avons choisi de faire escale en Turquie. Nous trouvons en effet important de profiter de l'attention portée à ce pays à l'occasion d'Euro-palia pour parler de la situation politique et des droits de l'homme en Turquie. C'est pourquoi, outre une exposition photos présentant des photographies d'Aurore Belot et Pascal Mannaerts intitulée « Turquie 2015 : heurts et bonheurs » et des concerts, nous avons organisé deux conférences. L'une s'interrogeait sur la place de la contestation en Turquie, après avoir projeté le film « June fire » de Gurkan Hacı, l'autre traitait de l'après élections. Le succès était au rendez-vous puisque près de 500 personnes nous ont rejoint lors des différentes activités proposées.



Nos statistiques pour 2015

Type d'activités			
	Activités	Participants	Heures
Activités régulières	530	6195	1344
Activités grand public	29	2924	97
Événements publics	4	394	12
Total	563	9513	1453

Statistiques par thématiques			
	Activités	Participants	Heures
Thématique 1	383	5.557	1.010
Thématique 2	101	1.463	241
Thématique 3	60	2.292	155
Thématique 4	19	201	47
Total	563	9513	1453

Activités régulières			
	Activités	Participants	Heures
Thématique 1	364	4058	951
Thématique 2	97	1263	228
Thématique 3	49	673	118
Thématique 4	20	201	47
Total	530	6195	1344

Activités grand public			
	Activités	Participants	Heures
Thématique 1	18	1.499	60,00
Thématique 2	4	200	13
Thématique 3	7	1225	25
Thématique 4	0	0	0
Total	29	2924	98

Événements publics			
	Activités	Participants	Heures
Thématique 1	0	0	0
Thématique 2	0	0	0
Thématique 3	4	394	12
Thématique 4	0	0	0
Total	4	394	12

ACTIONS DE L'AXE 3.2 DU DÉCRET

Rédactions d'analyses et études

Comme chaque année, notre équipe de rédacteurs s'est penchée sur certaines questions d'actualités et/ou sur des grands phénomènes de société. En effet avec ces écrits, nous nous fixons pour objectifs de contribuer à la prise de conscience des enjeux sociaux et politiques dans la société. Via nos écrits, nous voulons également sensibiliser et dénoncer des situations inacceptables en Belgique et dans le monde. Ainsi cette année, nous avons entre autres réalisé un gros travail d'investigation sur le génocide au Rwanda. Nous avons également proposé à nos lecteurs de réfléchir aux différentes facettes du racisme. Afin d'alimenter nos débats lors de notre festival annuel Let's Art Turquie et afin de donner la possibilité à notre public de se documenter, nous avons également consacré plusieurs articles à la situation en Turquie. Suite au phénomène migratoire qui a particulièrement été mis en lumière en 2015, nous avons bien entendu également pris le temps de nous interroger sur la responsabilité de l'Europe et des grandes puissances dans cette problématique.

Voici la liste de toutes les analyses et études que nous avons rédigées en 2015:

1. Rwanda : la controverse historique 20 ans après, par Mauro Sbolgi
2. Les soins psychiatriques en prison, une faillite de l'État belge, par Pascal De Gendt
3. Le racisme en 2015 : nouvelles formes et anciennes recettes, par Pascal De Gendt
4. Le racisme en 2015 : l'extrême droite « new look », vecteur des nouveaux racismes, par Pascal De Gendt
5. Le racisme en 2015 : Islamophobie, antisémitisme et affirmations identitaires, par Pascal De Gendt
6. Terre d'asile ou surveillance hostile, les barrières de l'Europe face aux droits des migrants, par Valentin Pirlot
7. Le racisme en 2015 de Durban à Charleston en passant par New-Delhi : un phénomène mondial, par Pascal De Gendt
8. Djihadistes occidentaux en Syrie : génération radicalisation, par Pascal De Gendt
9. L'Afghanistan un champ stratégique pour l'État islamique, par Mohammad Ismail Javid
10. Une sortie de crise sans austérité : la leçon islandaise, par Pascal De Gendt
11. Le statut de la femme dans le contexte culturel et religieux afghan, par Mohammad Ismail Javid
12. Les binationaux, Belges à part entière ? Le cas d'Ali Aarrass, par Pascal De Gendt
13. La situation des enfants sans papiers en question, par Marie-Pierre De Buisseret
14. Quelle solidarité de l'Europe envers les candidats à l'asile risquant leur vie en Méditerranée ? Exemple de réfugiés syriens qui accostent sur les îles grecques, par Gaëlle Timmerman
15. L'AKP et les alévis : de l'ouverture à la stigmatisation, par Pascal De Gendt
16. Dette grecque : un accord, tous perdants, par Pascal De Gendt
17. Justice climatique et migration environnementale, par Valentin Pirlot
18. « Complotiste », une accusation à manipuler avec précaution, par Pascal De Gendt
19. Jusque quand allons-nous jouer avec la nourriture ?, par Noémie Mortreu
20. Le TTIP, bien plus qu'un traité commercial, par Pascal De Gendt

Vous pouvez consulter et télécharger toutes nos publications en allant sur notre site Internet www.lesitinerrances.com. Elles sont également disponibles en version papier sur simple demande.

LA PRÉVENTION IST/SIDA

Avec le soutien
de la Cocof et
de la Région
Wallonne



Wallonie

Le diagnostic d'infection par le VIH a été posé chez un total de 28.051 personnes en Belgique entre le début de l'épidémie et le 31 décembre 2014.

En 2014, 1039 infections par le VIH ont été diagnostiquées en Belgique, ce qui correspond à 94 nouveaux diagnostics par million d'habitants ou encore à 2,8 nouveaux diagnostics en moyenne par jour.

L'épidémie de VIH est concentrée essentiellement dans deux populations : les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes (HSH), principalement de nationalités belge et européennes, et les personnes qui ont contracté le virus via des rapports hétérosexuels et provenant principalement de pays d'Afrique subsaharienne. Le nombre de diagnostics diminue particulièrement parmi la population provenant d'Afrique subsaharienne mais la diminution du nombre de diagnostics est observée dans ces deux populations.

La problématique a été définie comme suit : « Le public migrant est un public hétérogène, notamment sur les plans de la trajectoire, de la durée de séjour, du statut administratif (permis de séjour ou non) et de l'origine. Il est caractérisé par une incidence (nombre de nouveaux cas) et une prévalence (proportion de personnes atteintes) élevées du VIH, par un accès tardif au dépistage et par un accès difficile aux soins, à l'aide sociale et à la prévention. Il cumule diverses vulnérabi-

lités, dues entre autres au dispositif d'accueil des étrangers (notamment en matière de santé et de VIH), aux discriminations internes aux communautés de vie, au racisme de la population générale et aux difficultés d'intégration dans un contexte culturel nouveau ».

Les migrants font donc bien partie des groupes les plus touchés et les plus vulnérables à l'infection au VIH/Sida. L'objectif général de nos activités est d'améliorer la santé de la population migrante par la réduction de la vulnérabilité face au VIH/Sida et aux autres IST. Et de renforcer les communautés en ce qui concerne la prise en charge de leur propre santé et l'accès aux soins.

LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Les migrants sont en effet en situation de grande vulnérabilité liée aux problèmes de non-droit dans l'accès aux soins, à l'aspect économique, au statut juridique et social en général. Une situation exposée dans le Livre Blanc sur l'autorisation de séjour pour raisons médicales¹ publié par un groupe d'associations en septembre 2015. Cette grande vulnérabilité induit dans les faits une situation d'inégalité face à la prévention, une « prévention à deux vitesses ». Car si, avec la prévention combinée et la PrEP (Prophylaxie Pré-Exposition), entre autres, les moyens de protection se sont significativement élargis, les personnes en situation de vulnérabilité n'y ont pas ac-

¹ Disponible sur http://www.liguedh.be/images/PDF/documentation/documents_thematiques/livre_blanc_9ter.pdf

cès pour de multiples raisons en termes d'information, de compréhension ou de mise en place. Et il importe de préciser que cette vulnérabilité dépasse largement le cadre des personnes confrontées à des problèmes d'autorisation de séjour. Déjà confrontés à de multiples discriminations, de nombreux migrants craignent d'être une fois de plus victimes de rejet ou d'exclusion en raison de leur séropositivité et préfèrent cacher, voire ignorer leur statut sérologique. De façon générale, cette situation de vulnérabilité rend plus difficile encore l'information et la sensibilisation à la prévention. Ce qui, fort logiquement, contribue à une mauvaise compréhension des enjeux de la prévention combinée.

NOS STRATÉGIES D'ACTION

Nous assurons la production et la diffusion de matériel didactique (ex. brochure de prévention « Le sais-tu » en 16 langues) et l'organisation de séances de prévention adaptées aux réalités linguistiques et culturelles des différentes communautés. La diffusion est assurée par des actions menées directement sur le terrain ainsi que par la mobilisation de relais et la décentralisation via les associations de prévention sida (Liège, Charleroi, Namur, les centres d'accueil pour réfugiés, etc.). Cette année, environ 2036 personnes ont été sensibilisées en Wallonie et à Bruxelles par les animations formelles dans des lieux spécifiques (centres d'accueil pour réfugiés, maisons de jeunes, etc.) 1600 personnes ont été sensibilisées par le travail de rue (en Wallonie et à Bruxelles) et environ 3000 personnes ont été touchées lors d'activités grand public (festival Couleur Café, Bruxelles Les Bains, cafés/bars, etc.) Nous assurons aussi la formation de relais professionnels, essentiellement des équipes médicales, paramédicales et sociales qui travaillent avec un public composé de migrants (265 personnes formées

cette année). La formation aborde la diversité culturelle en lien avec la santé et la sexualité. Nous assurons également la formation des « relais de santé communautaires » qui diffusent les informations au sein des communautés auxquelles elles appartiennent.

LE PROJET DIVERSITIES AT WORK (SEPTEMBRE 2014 – AOÛT 2016)



En outre, l'équipe Sida a pris en charge cette année la participation au projet européen « Diversities at Work » qui vise la lutte contre les discriminations à l'égard des personnes homosexuelles sur les lieux de travail. Il s'agit de promouvoir le respect de la diversité dans les entreprises en adaptant au monde du travail un matériel conçu pour des élèves de l'enseignement secondaire supérieur. Le matériel initial, produit par Eurialo, s'intitule Crossing Diversities, et est composé d'un livret contenant une foule d'informations générales dont une filmographie exhaustive, et d'une dizaine de dépliants thématiques avec notamment des outils d'animation de groupe, jeux de rôle, etc.

Notre équipe a mené un travail de recherche et d'enquête (questionnaires et focus groups) auprès des entreprises (les RH) et des travailleurs pour préparer l'adaptation de ce matériel et a participé aux réunions de travail qui se sont tenues à Rome et à Sofia.

Diversities at Work est coordonné par le CIRSES (Rome). Les autres partenaires sont en Italie, en Espagne, en Bulgarie et en Autriche.

SIRÉAS/FAE

LA FORMATION ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Avec le soutien du Fonds Social Européen, de Bruxelles-Formation, de la COCOF et d'Actiris



LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN, LA COCOF ET LA FÉDÉRATION WALLONNE-BRUXELLES INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



FORMER POUR L'EMPLOI



Les formations professionnelles de Siréas/FAE s'adressent aux jeunes de plus de 18 ans qui sont sans qualification et sans possibilité de s'intégrer dans un circuit de formation formelle. Au delà de l'acquisition de savoir-faire techniques, nos objectifs de formation majeurs sont le soutien à la motivation, le développement de l'autonomie et le renforcement de la confiance en soi des apprenants. Le conventionnement avec la Bruxelles Formation porte sur un total de 94 stagiaires par an.

LE PROJET T-FOREVER +

Nos formations professionnelles, agréées par le Fonds Social Européen, ont la particularité de développer des passerelles vers l'Enseignement de Promotion Sociale. L'objectif est de « décloisonner » les formations du secteur « ISP », limitées à un an, pour donner aux jeunes la possibilité de poursuivre dans l'enseignement de Promotion Sociale et d'obtenir en fin de parcours un certificat ou un diplôme reconnu officiellement.

Poursuive depuis 2007 grâce à des partenariats avec diverses écoles de Promotion Sociale, cet objectif a abouti en 2014 à la signature par la Ministre chargée de l'Enseignement de Promotion Sociale, Mme M.-M. Schyns, de cinq conventions autorisant Siréas à délivrer des attestations de

réussite ayant valeur officielle, c'est-à-dire que les stagiaires sortants peuvent désormais poursuivre en Promotion Sociale sans devoir préalablement présenter une épreuve d'admission. Ces conventions, obtenues en application des articles 10 et 11 de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté Française du 29 septembre 2011 fixant les modalités particulières de reconnaissance des capacités acquises pour l'accès aux études, le cours et la sanction de celles-ci dans l'enseignement de promotion sociale, concernaient dans un premier temps la mécanique, l'électricité, la plomberie, la maçonnerie et l'horeca.

En 2015, nous avons obtenu la convention pour la formation en menuiserie et avons introduit la demande pour la formation en confection textile.

Nos partenaires privilégiés en Promotion Sociale sont :

- en mécanique et l'électricité : les Arts et Métiers de Bruxelles - Institut Marguerite Massart
- en plomberie : les Arts et Métiers de Bruxelles - Cours Industriels
- en menuiserie : l'Université du Travail à Charleroi - IETS - PS
- en maçonnerie : l'Institut Cardinal Mercier, Schaerbeek
- en bureautique : l'IEPS de la Communauté Française, Mouscron
- en horeca : l'Institut Roger Lambion - CERIA, Anderlecht

- en confection textile : les Arts et Métiers de Bruxelles - Institut de la Parure et de l'Habillement.

Toutes les formations professionnelles de Siréas/FAE comprennent :

- De septembre à juin : 24h/semaine de formation technique et ateliers pratiques + 12h/semaine de cours généraux
- Un stage de 152 heures en entreprise, en fin de formation
- Une guidance et un suivi d'insertion socioprofessionnelle
- Un suivi social en cas de poursuite de la formation en Promotion Sociale

Le modèle pédagogique de Siréas est basé sur :

- l'apprentissage en groupe et les techniques d'apprentissage collaboratif
- le découpage des programmes en séquences axées sur des exercices pratiques
- la pratique de l'évaluation formative de ces exercices
- des moments de remédiation et remise à niveau
- le recours à l'e-learning, pour stimuler l'autonomie des apprenants

LA MÉCANIQUE

Objectif: Aide Mécanicien de véhicules de tourisme et utilitaires

A l'issue de la formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter 4 UF (Unités de Formation) en Promotion sociale. Il leur reste 6 UF à poursuivre en Promotion Sociale pour obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un Certificat de Qualification de « Mécanicien de véhicules de tourisme et utilitaire » (spécifique à l'Enseignement Secondaire Supérieur de Promotion Sociale).

L'ÉLECTRICITÉ

Objectif: Aide électricien en installations domestiques

A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter 3 UF en Promotion sociale.

Il leur reste 4 UF à poursuivre en Promotion Sociale pour obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un Certificat de Qualification de « Monteur-câbleur en électricité du bâtiment » (spécifique à l'Enseignement Secondaire Inférieur de Promotion Sociale).

LA MENUISERIE

Objectif: Aide menuisier

A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter 5 UF en Promotion sociale. Il leur reste 4 UF à poursuivre en Promotion Sociale pour obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un Certificat de Qualification de « Ouvrier menuisier » (spécifique à l'Enseignement Secondaire Inférieur de Promotion Sociale).



LA PLOMBERIE SANITAIRE ET CHAUFFAGE

Objectif : Aide Monteur Sanitaire et chauffage

A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter 4 UF en Promotion sociale. Il leur reste 10 autres UF à poursuivre pour obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un Certificat de Qualification de « Monteur en sanitaire et chauffage » (correspondant au Certificat de qualification de « Monteur en sanitaire et chauffage » délivré à l'issue d'une 6e année professionnelle de qualification).

LA MAÇONNERIE

Objectif : Ouvrier Maçon

A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter toutes les UF en Promotion sociale ainsi que l'épreuve intégrée, pour obtenir un Certificat de Qualification de « Ouvrier maçon » (spécifique à l'Enseignement Secondaire Inférieur de Promotion Sociale).



LA BUREAUTIQUE

Objectif : Employé(e) de services polyvalent(e)

A l'issue de la formation, les stagiaires sont présumé(e)s aptes à présenter les épreuves de toutes les Unités de Formation (UF) ainsi que l'épreuve intégrée de la section « Employé(e) de services » en vue de l'obtention du Certificat de « Employé(e) de Services » (spécifique à l'Enseignement Secondaire Supérieur de Promotion Sociale).

L' HORECA

Objectif : Restaurateur - Métiers de la salle et de la cuisine

A l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter 6 UF en Promotion Sociale. Il leur reste 4 UF à poursuivre pour obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un Certificat de Qualification de « Restaurateur » (correspondant au Certificat de Qualification de « Restaurateur » délivré à l'issue d'une 6e année professionnelle de qualification).



LA CONFECTION TEXTILE OU CUIR & DAIM (ASBL FAE)

Objectif : agent qualifié(e) en Confection Textile ou en Confection Cuir & Daim

Pour la confection Textile : à l'issue de cette formation, les stagiaires sont présumés aptes à présenter 4 UF en Promotion Sociale. Il leur reste une seule UF à poursuivre pour obtenir, après avoir réalisé l'épreuve intégrée, un Certificat de Qualification de « Technicien(n)e en Habillement » (spécifique à l'enseignement secondaire Supérieur de Promotion Sociale).

Pour la confection Cuir & Daim : il n'existe aucune formation en Promotion sociale en Communauté française. FAE est le seul centre de formation pour le travail du cuir en Communauté française.

SYNTHESE DES RÉSULTATS

Evaluation des stagiaires (session 2014-2015) :

Le taux de réussite s'élève à 79%, soit 74 stagiaires sur 94, dont 34 aux Etangs Noirs, 14 en Bureautique, 10 en Horeca, 16 en Confection Textile et Cuir.

Passage dans l'enseignement de Promotion sociale : deux situations se présentent :

La certification finale : elle concerne les stagiaires qui terminent la formation en maçonnerie ou en bureautique et qui, après réussite de toutes les Unités de Formation de ces sections, présentent aussitôt l'épreuve intégrée en Promotion Sociale en vue d'obtenir le certificat final.

- en maçonnerie, 6 stagiaires ont obtenu le Certificat de qualification d'ouvrier maçon spécifique à l'enseignement secondaire inférieur de Promotion Sociale en juin 2015.

- En bureautique, 14 stagiaires ont obtenu le Certificat d'employée de service spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de Promotion Sociale en décembre 2015.

Au total, cela donne 67 % de certifications par rapport au nombre de stagiaires inscrits dans ces deux sections.

La poursuite de la formation en Promotion Sociale :

- en mécanique, électricité, plomberie et Horeca, la réussite à Siréas dispense les stagiaires des tests d'admission en Promotion Sociale (cfr. convention du 26 mars 2014 avec l'Enseignement de Promotion Sociale) : pour ces sections, le taux d'inscription effective en Promotion Sociale est de 60 %.
- en menuiserie : 7 stagiaires sur 8 ont choisi de poursuivre en Promotion Sociale et y ont été admis.
- en Confection Textile: 3 stagiaires sur 12 ont choisi de Poursuivre en Promotion Sociale et y ont été admis. Rappelons qu'il n'existe pas de formation en Promotion Sociale pour la Confection Cuir & Daim (4 stagiaires).

Soit un total de 57 % de stagiaires qui poursuivent leur formation en Promotion Sociale

SYNTHESE DES RESULTATS POUR L'INSERTION PROFES- SIONNELLE

Au 31 décembre 2015, nous avons enregistré 18 mises à l'emploi de stagiaires qui ont suivi une formation en 2014-2015. Rappelons que la section bureautique ne se termine qu'en décembre, ce qui donne à ces stagiaires peu de possibilité chercher un emploi au cours de la même année.

LA CONTRIBUTION DES CPAS VIA L'ARTICLE 60§7

Pour réaliser les missions décrites dans ce rapport, notre institution bénéficie du dispositif mis en place par l'article 60 § 7 de la loi organique sur les CPAS qui met du personnel à la disposition des organismes sociaux pendant une certaine durée. Dès que ces travailleurs sont en droit de percevoir des allocations de chômage (1 à 2 ans selon l'âge), ils cessent d'émerger au CPAS et quittent notre institution.

Nous avons collaboré cette année avec 7 CPAS de la Région Bruxelloise (Anderlecht, Bruxelles, Evere, Ixelles, Jette, Watermael-Boitsfort, Woluwe-St Lambert) et avec le CPAS de la ville de Gand. Les employés sous statut article 60 § 7 sont traités sur pied d'égalité avec tous les autres employés, ce qui leur assure une intégration facile et un sentiment de valorisation. Sans l'aide précieuse de ces personnes, Siréas/Sasb/FAE auraient bien du mal à fonctionner. Que soit remercié ici chacun de ces CPAS pour son aide et sa collaboration efficace.

Convaincus toutefois que l'accès aux allocations de chômage n'est pas un objectif en soi, nous encourageons ces travailleurs, pendant qu'ils sont à notre service, à formuler un projet d'insertion professionnelle et à suivre, à raison de deux demi-jours par semaine, une formation destinée à les aider dans la réalisation de ce projet, ou à consacrer ce temps à la recherche intensive d'emploi. Ce qui est très apprécié par les CPAS qui de ce fait continuent à collaborer avec nous malgré les restrictions financières qui les touchent eux-

mêmes pour ce programme qui dépend des autorités fédérales.

Selon une évaluation menée en mars 2016 auprès des 29 travailleurs arrivés au terme de leur mise à disposition dans le courant de 2015 : 3 ont trouvé du travail, 1 poursuit une formation, 15 sont en recherche d'emploi et 10 n'ont pas pu être contactés. Au total, 48 personnes nous ont aidés dans des tâches diverses en 2015. La moyenne du personnel sous contrat art 60§7 était de 29 personnes par mois, les nouveaux venus remplaçant ceux qui sont partis.

Fonctions occupées en 2015	
Aide formateur électro-mécanique	1
Aide service social et juridique	1
Animateur en musique	1
Animateur français	1
Auxiliaire administratif	17
Agent d'accueil	1
Aide-cuisinier	4
Conseiller social	1
Ecrivain	2
Employé polyvalent - Ouvrier	8
Informaticien	2
Journaliste - rédacteur	1
Ouvrier en menuiserie	1
Technicien de surface	7
Total	48

